Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 16 juillet 2026

Une charte forestière pour protéger la foret du Parc naturel régional du Mont Ventoux

Sur 58 000 hectares répartis sur 45 communes, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux vient de se doter de sa première Charte forestière de territoire. Signée le 7 juillet à Caromb par 10 partenaires institutionnels, cette feuille de route pour la période 2026-2035 prévoit 15 actions destinées à préparer les massifs forestiers aux bouleversements climatiques, à renforcer la prévention des incendies et à concilier les multiples usages de la forêt. Une stratégie de long terme pour préserver l'un des plus grands patrimoines naturels de Vaucluse.

La forêt du Ventoux est l'un des grands marqueurs du paysage vauclusien. Elle couvre plus de 58 000 hectares, façonne les reliefs du Géant de Provence et des Dentelles de Montmirail, abrite une biodiversité exceptionnelle et constitue un réservoir précieux de bois, de pâturages et d'espaces de loisirs.

Le changement climatique

Cependant les épisodes de sécheresse se multiplient, les températures augmentent, certaines essences deviennent plus vulnérables aux maladies et aux parasites, tandis que le risque d'incendie s'intensifie d'année en année. Dans le même temps, la fréquentation touristique des massifs progresse, les attentes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 16 juillet 2026

des habitants évoluent et les activités économiques comme l'exploitation forestière, le pastoralisme, la chasse et la randonnée doivent apprendre à cohabiter durablement. C'est la raison pour laquelle le Parc naturel régional du Mont-Ventoux a élaboré sa 1re Charte forestière de territoire, appelée à guider les politiques forestières jusqu'en 2035.

Deux années de concertation pour une vision commune
Propriétaires privés, communes, gestionnaires forestiers, services de l'État, éleveurs, professionnels de la filière bois, associations et usagers ont participé à son élaboration. Réunis au lac du Paty, à Caromb, 10 partenaires institutionnels ont signé le document –sorte de contrat moral destiné à coordonner les initiatives, favoriser le dialogue et donner de la cohérence aux projets forestiers – aux côtés de Jacqueline Bouyac, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Copyright PNR Mont Ventoux

Un labo à ciel ouvert
La feuille de route s'articule autour de cinq grands axes : développer une gestion forestière durable, faire du territoire un laboratoire d'adaptation face au changement climatique et au risque incendie, mobiliser la ressource en bois sans compromettre le renouvellement des peuplements, préserver le sylvopastoralisme et installer une gouvernance fondée sur la concertation.

Le diagnostic
Le document prévoit de mieux connaître l'état sanitaire des forêts, d'expérimenter de nouvelles essences plus résistantes aux sécheresses, d'améliorer les infrastructures de défense contre les incendies, de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 16 juillet 2026

soutenir la filière bois locale et de favoriser les pratiques pastorales, reconnues pour leur rôle dans l'entretien naturel des sous-bois et la limitation du combustible végétal. Près de 15 fiches-actions détaillent les opérations qui seront déployées d'ici 2035. Pour chacune, les objectifs, les partenaires, les financements potentiels et les indicateurs d'évaluation sont précisément définis afin d'assurer un suivi dans la durée.

Un patrimoine vert à préserver

Classé Parc naturel régional depuis 2020, le territoire du Ventoux est reconnu pour la richesse de ses milieux naturels. Entre hêtraies d'altitude, chênaies méditerranéennes, pinèdes, falaises et alpages, il concentre une biodiversité remarquable, dont de nombreuses espèces protégées.

En résumé

Création d'une Charte forestière de territoire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Période : 2026-2035. Territoire concerné : 45 communes, plus de 58 000 hectares de forêts sur les massifs du Ventoux et des Dentelles de Montmirail. Objectifs : adaptation au changement climatique, prévention des incendies, gestion durable des forêts, valorisation de la filière bois, maintien du sylvopastoralisme et préservation de la biodiversité. Les 10 partenaires sont : L'Etat ; La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Le Département de Vaucluse ; Le Centre Nationale de la Propriété Forestière Provence Alpes-Côte d'Azur (CNPF) ; L'Office National des Forêts ; L'association des Communes Forestières de Vaucluse ; L'interprofession Fibois Sud ; Le Centre d'Étude Pastorale Alpes Méditerranée (CERPAM) ; Le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière de Vaucluse.

Mireille Hurlin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 16 juillet 2026